

ATTENTION

IMPORTANT :

A l'examen, tenir compte des règles spécifiques à la Calédonie.

Toute fois, si la situation n'existe pas sur le territoire,

(ex : autoroutes, voies ferrées, tunnels ou neige) appliquer

les règles du code de la route métropole.

En métropole	En calédonie
Ambulance :	
L' ambulance n'est pas un véhicule prioritaire.	L' ambulance est un véhicule prioritaire.
La vitesse :	
En général :	
90km/h hors agglomération	110km/h hors agglomération
Pour les jeunes conducteurs :	
Voir code de la route.	Vitesse limitée à 90km/h.
Sous la pluie :	
Idem jeunes conducteurs.	Pas de réduction de vitesse imposée (fortement conseillé).
Utilisation des feux :	
De nuit en agglomération éclairée :	
Utilisation des feux de croisement ou de position.	Utilisation des feux de croisement uniquement.
Pas de permis à points en calédonie.	

Horaires du code : 9h00 à 12h00 & 15h00 à 19h00 du lundi au samedi 12h.

Cours de code avec moniteur le mardi, mercredi et jeudi à partir de 17H30.

...La formation c'est notre métier, votre réussite c'est notre fierté...